



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

32 = Nombre de conseillers en exercice
20 = Conseillers présents
11 = Conseillers représentés
30 = Total des votes
Convocation du 23 mars 2021

Séance du 30 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente du mois de mars à dix-huit heures., le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, sous la Présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Étaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BODET Judicaële, DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René (arrivé au point 4), GUSTIN-MAYERUS Valérie, LEBRUN Marie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick.

Étaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par POKRANDT Frédéric, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CANZERINI SALVADOR Hélène par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, COUGUILLE Marie-Ange par REHIBI Sébastien, GUILLOTIN Bruno par BODET Judicaële, NARCISI Myriam par SPIZAK Pierrick, STRACH Joana par LO PRESTI Carmelo, FELICI René par FATTORELLI Viviane (jusqu'au point 3 inclus)

Étaient excusés :

BRUSCO Stéphan, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGUILLE Marie-Ange, GUILLOTIN Bruno, NARCISI Myriam, STRACH Joana, JACQUIN Eric,

Secrétaire de séance :

BOURSON Jean-Jacques

Les débats sont consultables en vidéo sur le site : <https://vimeo.com/user99823407>

Avant d'aborder l'ordre du jour de Conseil, le Président informe l'assemblée que le point 5 est retiré.

En effet, suite à la Motion relative à la fermeture de la gare d'Audun-le-Tiche déposée par la commune, le Ministère de la Mobilité Luxembourgeois a informé les élus locaux qu'un bus à haut niveau de service sera mis en place à partir de la gare d'Audun-le-Tiche avec un cadencement toutes les 4 minutes, ainsi qu'une piste cyclable gare d'Audun-le-Tiche / gare d'Esch-sur-Alzette. Le tout financé par le Luxembourg avec gratuité à partir de la gare d'Audun-le-Tiche.

01. APPROBATION DU CONSEIL DU 02.12.2021

Monsieur le Président soumet aux membres du Bureau, le compte rendu de la réunion du 2 décembre 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- APPROUVE le compte rendu de la réunion du 2 décembre 2021

02. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ASSEMBLEES

VU l'article L52.11 du Code Général des Collectivité territoriales ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS (Abstentions : 3 - BODET Judicaële (2), PETITCLAIR Guillaume)

- ADOPTE le règlement intérieur des assemblées

- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

03. VENTE DE BIENS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L 2241-1 et L 2122-21 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Communautaire est compétent pour décider de la vente de biens pour la CCPHVA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du camion immatriculé BB-025-HB et du lot de 300 conteneurs de 80L.
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président.

04. COMPETENCE MOBILITE – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

VU l'arrêté préfectoral n°2004-DRCL/1-083 en date du 17 décembre 2004 constatant les statuts de la communauté de communes ;

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

CONSIDÉRANT que sans cette prise de compétence, la Région exercera de plein droit cette compétence sur le territoire de la Communauté de Communes ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- SE PRONONCE favorablement sur le transfert de la compétence organisation de la mobilité à la CCPHVA
- DECIDE de ne pas demander, pour le moment, à se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports.
- APPROUVE la modification des statuts par l'ajout de l'article suivant :

Article XX – Mobilité

Organisation de la mobilité conformément à la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avr. 2020.

- SOLLICITE les communes membres de la Communauté de Communes conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin qu'elles se prononcent au sujet de cette modification statutaire.
- PRECISE que, sans réponse de leur part dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération, du conseil communautaire, leur décision sera réputée favorable.
- DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

05. MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA LIGNE FERROVIAIRE ESCH-SUR-ALZETTE / AUDUN-LE-TICHE

POINT RETIRE du conseil communautaire

06. MODIFICATION DU REGLEMENT DE COLLECTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la CCPHVA de maîtriser le volume des ordures ménagères collectées sur le territoire.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
(Abstentions : 2 - BODET Judicaële (2))**

- DÉCIDE de valider ainsi la modification de l'article 3 du règlement de collecte des déchets ménagers :
« Le seuil maximal collecté hebdomadairement est fixé à 3000 litres. »
- PRÉCISE que les usagers concernés ont été informés et que règlement s'appliquera à compter du :
1er mai, pour permettre aux structures d'avoir le temps de trouver un prestataire
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président sur le présent dossier.

07. PAIEMENT DE CERTAINES DEPENSES SANS ORDONNANCEMENT

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques

VU l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques.

VU l'arrêté ministériel du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A MAJORITE DES VOTANTS
(Contre : 4 - BODET Judicaële (2), BOCEK Claude (2))**

- REPORTE ce point qui fera l'objet d'une nouvelle présentation lors d'un prochain conseil communautaire en présentiel.

08. CONVENTION FINANCIERE AGAPE 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- AUTORISE M. le Président à signer la convention financière avec l'AGAPE pour l'année 2020
- PREVOIT les crédits au budget primitif 2021
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

09. MOTION POUR LA REOUVERTURE DU SERVICE REANIMATION DE L'HOPITAL LEGOUEST

CONSIDERANT que l'épidémie de la COVID-19 n'arrête pas de produire ses effets dévastateurs et mortifères,

CONSIDERANT le vote unanime du 19 mars 2020 à l'Assemblée Nationale, qui a permis d'accorder 343 milliards aux banques, qui sont devenus 560 milliards,

CONSIDERANT que cet argent manque cruellement aux hôpitaux, à la sécurité sociale, aux écoles, aux services publics et qu'il faudrait embaucher dans tous les secteurs,

CONSIDERANT qu'il devient urgent de s'unir pour la réquisition de ces 560 milliards, afin de les affecter directement pour les besoins de la population. Cet argent doit bénéficier aux hôpitaux, en particulier pour la réouverture du service de réanimation de l'hôpital LEGOUEST et de tous les services fermés depuis 2014,

CONSIDERANT que nos vies comptent plus que les profits,

CONSIDERANT que 10 100 signataires de la pétition en ligne (<http://chng.it/22zt928GTx>) se sont prononcés pour la réouverture du service de réanimation de l'hôpital LEGOUEST,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
(Abstentions : 2 - BODET Judicaële (2))**

- SE PRONONCE pour la réouverture du service de réanimation de l'hôpital LEGOUEST,
- SE JOINT à tous les élus signataires de la région pour déplorer les annonces faites sans discussion préalable par le ministère des Armées,
- APPELLE à reconsidérer cette décision,
- DEMANDE aux parlementaires d'interpeller la Ministre des armées,
- EXIGE le maintien de l'offre de soins actuellement disponible à l'H.I.A. LEGOUEST

**10. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI)
DU CENTRE NUCLEAIRE DE PRODUCTION ELECTRIQUE (CNPE)**

VU le Code de l'Environnement ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- ELIT : M. Patrick RISSER

Pour représenter la CCPHVA pour une durée de six ans.

**11. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISE PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

VU la délibération N° 006 du 12 juillet 2020 relative à la délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Président

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par lequel le Président rend compte, à chaque réunion de l'organe délibérant, des décisions dans le cadre de sa délégation.

Dans ce cadre, Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a pris les décisions suivantes :

Date de la session	Compétence	Objet
23.12.2020	FINANCES	Décision qui fixe les conditions du concours et autorise la signature du concours dans le cadre d'un emprunt pour le financement du programme d'investissement du budget de l'exercice 2020.
05.01.2021		Demande de subvention travaux éclairage public intelligent – Ambition Moselle

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- PREND acte

12. COMPTE RENDU DES DELIBERATION DU BUREAU EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la délibération N° 006 du 12 juillet 2020 relative à la délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par lequel le Président rend compte, à chaque réunion de l'organe délibérant, des décisions prises par le Bureau dans le cadre de sa délégation.

Dans ce cadre, Monsieur le Président informe que le Bureau a adopté la délibération suivante :

Date de la session	Compétence	Objet
12.01.2021	Finances	Autorisation ouverture de crédits d'investissement Budget Général
	Environnement	Signature des nouvelles conventions avec l'organisme ocad3e pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électronique (deee) et lampes usagées
		Adhésion au réseau compost citoyen grand est
02.03.2021	Finances	Autorisation ouverture de crédits d'investissement Budget Annexe
		Augmentation du capital de la SEMIV
	Développement économique	Ouverture dominicale à Villerupt
	Ressources Humaines	Création de poste pour l'Arche
		Mise à jour des modalités d'attribution et usages avantages en natures véhicules
		Indemnités horaires pour travaux supplémentaire (IHVS)
	Divers	Désignation de représentants de la CCPHVA pour le SDE54

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- PREND acte

13. COMPTE RENDU MANIFESTATION FÊTES DE LA SCIENCES 2020

CONSIDERANT la délibération relative à l'attribution d'une participation en date du 02 décembre 2020 ;

CONSIDERANT les états présents relatifs au budget « fête de la science -nord-Moselle – éditions 2020 et aux dépenses ;



**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- PREND acte

Clôture du Conseil Communautaire du 30 mars 2021.

Le secrétaire
M. BOURSON Jean-Jacques

